

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

18 mars 2016

### SOMMAIRE

@vantage S.A. ....	38880	EAVF BEN Holdco Sàrl .....	38862
Balham Holding S. à r.l. ....	38861	ECS Logistic, Sàrl .....	38859
Balzak s.a. ....	38860	EIF Soparfi B S.à r.l. ....	38859
BI-Invest S. à r.l. ....	38861	EIF Soparfi D S.à r.l. ....	38860
Bisectra .....	38862	GMP Lux .....	38854
Bregal-Birchill S.à r.l. ....	38860	Go-Score S.à r.l. ....	38855
Building Design Services S.à r.l. ....	38861	KFC Russia Holdings I S.à r.l. ....	38867
Caillo Sàrl .....	38841	Lumiconsult .....	38856
Capital Plus SICAV-SIF .....	38860	Red Rock Services S.à.r.l. ....	38834
Carbofin S.A. ....	38874	Sovreal 4 S.à r.l. ....	38873
Caulfield .....	38842	Stateland International S.A. ....	38873
Ceramic Works S.à r.l. ....	38843	Stateland International S.A. ....	38873
C.G.C Engineering S.à r.l. ....	38836	Stranarosa S.à r.l. ....	38872
Classic Cars Fund 1 .....	38838	Sunny Side Up S.A. ....	38873
Cloud.Lu, S.à r.l. ....	38839	Sylvestree S.A. ....	38857
Codelem Investissements S.A. ....	38874	Transpalux s.à.r.l. ....	38872
Compass Invest International S.A. ....	38845	UnitedHealthcare International I .....	38872
Corlux S.A. ....	38846	Value Holdings S.à r.l. ....	38871
Creative-Bau S.A. ....	38840	VD2 Architecture .....	38872
CREI Investment S.à r.l. ....	38847	Winchester Square Holdings S.à.r.l. ....	38872
C.T.P. S.à r.l. ....	38837	WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l. ....	38874
D'Schlënnerflei a.s.b.l. ....	38852		
EAVF BEN Hanover Sàrl .....	38861		

**Red Rock Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.903.

In the year two thousand and fifteenth, on the first day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 191257,

here represented by its sole manager Mr Roel Schrijen, with professional address at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Five Lions Holding S.à r.l., prenamed is the sole partner of Red Rock Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B and number 195903, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 2 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 May 2015 number 1353 (the "Company"); and

- that the Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

After having decided to cancel the designation of the nominal value of the shares, the sole partner resolves that the Company adopts the Dollar of the United States of America (USD) instead of the Euro as its share capital's currency. The sole partner resolves to use the exchange rate of USD 1.06320 for 1 EUR prevailing for a period of 24 hours ending on 25 November 2015 at 22:00 UTC.

The proof of the said exchange rate has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into USD.

*Second resolution*

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of USD 13,290 (thirteen thousand two hundred and ninety US Dollars) to USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) without issuing new shares.

The sole partner, Five Lions Holding S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to subscribe the increase of capital and to fully pay it up in cash.

The amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Third and fourth resolutions*

The sole partner resolves to fix the nominal value of the shares at USD 1 each and their number at 15,000.

In order to reflect the above resolutions, the sole partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company.

Consequently, the article 5.1 of the articles of association is replaced by the following text:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at FIFTEEN THOUSAND US Dollars (USD 15,000) represented by FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares with a par value of ONE US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

*Powers*

The appearing person acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 191257,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Roel Schrijen demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

- que Five Lions Holding S.à r.l. est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Red Rock Services S. à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro 195903, constituée suivant acte notarié reçu en date du 2 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mai 2015 numéro 1353 (la «Société»); et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts, l'associé unique décide que la Société adopte le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) à la place de l'Euro comme devise de son capital social. L'associé unique décide d'utiliser le taux de change pour la période de 24 heures se terminant le 25 novembre 2015 à 22:00 UTC soit EUR 1,- pour USD 1,06320.

Preuve dudit taux de change a été présentée au notaire.

L'associé unique décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d'Euro en USD.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) pour porter son montant actuel de USD 13.290 (treize mille deux cent quatre-vingt-dix US Dollars) à USD 15.000 (quinze mille US Dollars) sans création de parts sociales.

L'associé unique, Five Lions Holding S.à r.l., représentée comme dit ci-avant déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en espèces.

La somme de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième et quatrième résolutions*

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts à Un US Dollar chacune et leur nombre à 15.000.

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes. En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte qui suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à QUINZE MILLE US Dollars (USD 15.000) représenté par QUINZE MILLE (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 38286. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002315/116.

(160000281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**C.G.C Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9252 Diekirch, 52, rue Kockelberg.

R.C.S. Luxembourg B 95.655.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc KNEPPER, ingénieur, demeurant à L-9252 Diekirch, 52, rue Kockelberg, et

2. SCHROEDER & ASSOCIÉS, une société anonyme ayant son siège social à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 69336, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Gaston FLESCHE, ingénieur diplômé TU (Universität Karlsruhe), demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Jean HANNES, ingénieur diplômé ETH Zurich, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager valablement la société par leurs signatures conjointes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils représentent l'intégralité du capital social de C.G.C. Engineering S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9252 Diekirch, 52, rue Kockelberg, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1228, en date du 24 décembre 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 95655, ci-après la «Société», et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1709, en date du 17 juillet 2013;

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation de la cession de parts sociales de Monsieur Marc KNEPPER, préqualifié, de toutes ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société à SCHROEDER & ASSOCIÉS, préqualifiée, prenant effet au 31 décembre 2015;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Gaston FLESCHE, préqualifié, de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015;

3. Confirmation et nomination de Monsieur Marc Knepper, Monsieur Paul WEYDERT, et Monsieur Thierry FLIES, en tant que gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe de deux gérants et pouvoir de délégation;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'approuver la cession de parts sociales de la Société intervenues sous seing privé suivants conventions séparées et prenant effet au 31 décembre 2015 entre associés comme suit:

Monsieur Marc KNEPPER, prénommé, ci-après dénommé «le cédant», cède par les présentes toutes les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société à SCHROEDER & ASSOCIÉS, préqualifiée, ci-après «le cessionnaire».

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

*Acceptation de la cession de parts sociales:*

Monsieur Marc KNEPPER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter ladite cession, au nom de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puissent arrêter l'effet de la susdite cession.

Du fait de la prédite cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1.- SCHROEDER & ASSOCIÉS, préqualifiée, .....	100
Total: .....	100

En conséquences de ce qui précède, SCHROEDER & ASSOCIÉS, préqualifiée, sera l'associé unique de la Société à partir du 31 décembre 2015, ci-après l'«Associé Unique».

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Gaston FLESCH, préqualifié, de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015 et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Les associés décident de confirmer et nommer en qualité de gérants avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe de deux gérants et pouvoir de délégation:

- 1.- Monsieur Marc KNEPPER, préqualifié;
- 2.- Monsieur Paul WEYDERT, ingénieur diplômé U. Stuttgart, né le 30 avril 1977 à Luxembourg, demeurant à L-5832 Fentange, 59, op der Hobuch, et
- 3.- Monsieur Thierry FLIES, ingénieur diplômé EPF Lausanne, né à Luxembourg le 29 février 1976, demeurant à L-8223 Mamer, 11, Rue Den Haag.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Knepper, Flesch, Hannes, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41204. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003531/76.

(160001615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**C.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5328 Contern, Bruechermillen.

R.C.S. Luxembourg B 119.165.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gilles ANDRE, indépendant, né à Valenciennes (France) le 25 février 1965, demeurant à D-54340 Leiwen, 2, Gerbergasse;
- 2.- Monsieur Victor MENDES, indépendant, né à Dudelange, le 4 novembre 1975, demeurant à L-3520 Dudelange, 63, rue St. Martin, et
- 3.- FRITZ HAHN GMBH & CO KG, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au Eurener Strasse 51-53, D-54294 Trèves, immatriculée au Registergericht Wittlich sous le numéro HRB3144, ici représentée par son gérant unique Monsieur Manfred HAHN, commerçant, demeurant professionnellement au Eurener Strasse 51-53, D-54294 Trèves.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que C.T.P. S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5328 Contern, Bruechermillen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 119.165, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1963 du 19 octobre 2006, (la «Société»). Les statuts ont

été modifié suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, prénommé, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 691 du 1<sup>er</sup> avril 2010.

2- que le capital social de la Société s'élève à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

3- que Monsieur Gilles ANDRE, Monsieur Victor MENDES et FRITZ HAHN GMBH & CO KG, (les «Associés») étant les seuls propriétaires des parts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désignent en qualité de liquidateurs de la Société.

4- que les Associés précités déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que Monsieur Gilles ANDRE, Monsieur Victor MENDES et FRITZ HAHN GMBH & CO KG, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent au notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti aux seuls Associés.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que les Associés, nomment en qualité de commissaire à la liquidation, Monsieur Heinz HERRES, conseiller fiscal, né à Trèves le 22 avril 1962, demeurant professionnellement au 30, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Heinz HERRES, prénommé, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que les Associés, se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée C.T.P. S.à r.l., précitée a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants, aux liquidateurs et au commissaire aux comptes.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au Eurener Strasse 51-53, D-54294 Trèves. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilles André, Victor Mendes, Manfred Hahn, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40968. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003533/62.

(160002737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Classic Cars Fund 1, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.829.

*Extraits du contrat social de Classic Cars Fund 1, signé le 26 Novembre 2015*

**1. Associés solidaires.** James Watt, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'Associé Gérant Commandité).

**2. Nom, objet et siège social.** La société est constituée sous la dénomination "Classic Cars Fund 1".

L'objet principal de la société est de poursuivre l'objectif d'investissement conformément aux stipulations de son contrat social.

La société peut s'engager dans telles autres activités que l'associé gérant commandité à son absolue discrétion estime nécessaires, opportunes, liées ou recommandées en plus de celles décrites ci-dessus et qui sont cohérente avec celles-ci.

L'adresse du siège social de la société est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**3. Gérants et pouvoirs de signature.** La société est gérée par James Watt, une société à responsabilité limitée qui est son seul gérant.

La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes matières par la signature sociale de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes à qui l'Associé Gérant Commandité en aura délégué le pouvoir tel que l'Associé Gérant Commandité peut le déterminer à sa discrétion.

**4. Dates auxquelles la société doit commencer et celle où elle doit finir.** La société a été constituée le 26 Novembre 2015. La société continuera d'être pleinement valide et en vigueur pour une période de cinq ans après sa date finale de souscription (final closing date), à moins que la société soit dissoute plus tôt ou (si la société n'est pas dissoute plus tôt) que sa durée soit étendue jusqu'à deux périodes successives d'un an tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Excerpts of the limited partnership agreement of Classic Cars Fund 1, executed on 26 November 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** James Watt, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the General Partner).

**2. Name, purpose and registered office.** The partnership is formed under the name of "Classic Cars Fund 1".

The principal purpose of the Partnership is to pursue the Investment Objective in accordance with the provisions of its limited partnership agreement.

The Partnership may engage in such other activities as the General Partner in its absolute discretion deems necessary, convenient, incidental or advisable in addition to those referred to above; and as are consistent with the above.

The address of the registered office of the partnership is at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Designation of the manager and statutory powers.** The partnership is managed by James Watt, a société à responsabilité limitée which is its sole manager.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.

**4. Dates on which the partnership shall commence and shall end.** The partnership has been formed on 26 November 2015. The term of the partnership shall continue in full force and effect for five years after the final closing date of the partnership, unless the partnership is dissolved earlier or (if the partnership is not dissolved earlier) the term is extended for up to two successive one-year periods upon the determination by the General Partner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003551/50.

(160002505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Cloud.Lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3631 Kayl, 11, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.303.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Wesley WOSINSKI, consultant en informatique, né à Corning/New-York (USA), le 8 juin 1961, demeurant professionnellement à L-3631 Kayl, 11, Rue de Dudelange, et

2. Madame Carmen WOSINSKI, chef de bureau, née à McAllen/Texas (USA) le 23 février 1969, demeurant professionnellement à L-3631 Kayl, 11, Rue de Dudelange, ici représentée par Monsieur Wesley WOSINSKI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que Cloud.lu, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3631 Kayl, 11, rue de Dudelange, RCS Luxembourg numéro B 189.303, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2794 du 8 octobre 2014 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

3- que Monsieur Wesley WOSINSKI et Madame Carmen WOSINSKI, (les «Associés») étant les seuls propriétaires des parts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent en qualité de liquidateur de la Société Monsieur Wesley WOSINSKI, prénommé.

4- que les Associés précités déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que Monsieur Wesley WOSINSKI et Madame Carmen WOSINSKI, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent au notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti aux seuls Associés.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que les Associés, nomment en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée REVEX, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg numéro B 148.865, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à REVEX, prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que les Associés, se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée Cloud.lu, S.à r.l., précitée a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants, aux liquidateurs et au commissaire aux comptes.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-3631 Kayl, 11, Rue de Dudelange.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wesley Wosinsky, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40979. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003552/62.

(160002689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

#### **Creative-Bau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 98.122.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Andreas KAUT, Gesellschafter, geboren am 4. Oktober 1967 in Wittlich (Deutschland), wohnhaft in D-54516 Wittlich, Kalkturmstrasse 41B,

hier vertreten durch Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, beruflich ansässig in 44, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven, auf Grund von einem ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und



dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft "Creative-Bau S.A.", mit Sitz in L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 98.122, (hiernach die "Gesellschaft"), gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 155 vom 6. Februar 2004, dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean-Paul HENCKS am 4. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2853 vom 23. November 2012.

2. Dass das Gesellschaftskapital bei der vorgenannten Umwandlung in eine Aktiengesellschaft auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in tausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

3. Dass der Komparent, als alleiniger Aktieninhaber, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4. Dass der Komparent erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5. Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

7. Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

8. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

9. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, aufbewahrt werden.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation GAC/2015/11851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003565/51.

(160002812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

#### **Caillo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 86, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.187.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sylvain Piette, retraité, né à Slins (Belgique), le 24 septembre 1947, demeurant à L-7781 Bissen, 5, op der Haed, («l'Associé unique»).

1.- La Société la société à responsabilité limitée CAILLO S.à r.l., avec siège social à L-8606 Bettborn, 86 Rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132187, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Dudelange en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2502 du 20 septembre 2007, (ci-après nommée la "Société").

2.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100,-) euros chacune.

3.- Monsieur Sylvain Piette, prénommée, est seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

4.- L'associé unique, prénommé, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'associé unique, prénommé, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par Madame Sylvain Piette, seul associé de la Société.

7.- Monsieur Sylvain Piette, prénommée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation CG COM S. à r.l. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 170.203, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associé unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CG COM S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- L'associé unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée au gérant unique et au liquidateur de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-7781 Bissen, 5, op der Haed.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvain Piette, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40929. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003570/57.

(160002716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

#### **Caulfield, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 192.699.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le seize décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

COVALBA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 2759,

ici représentée par Madame Najat Zaiani Bekkari, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant est l'associé unique de la société anonyme de droit luxembourgeois CAULFIELD, ayant son siège social au 15 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 192699 constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 35 du 7 janvier 2015 (la «Société») ayant un le capital social de trente mille livres sterling (GBP 30.000.-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif.

2- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

3- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé; et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

4- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

5- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

6- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

7- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

8- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L- 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Najat Zaiani Bekkari, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40509. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003574/62.

(160002778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Ceramic Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.984.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung B2 Zahntechnik GmbH, mit Sitz in D-54295 Trier, Brühlstrasse 27-28,

hier vertreten durch Herrn Martin BERG, geboren in Trier (Deutschland) am 22. November 1974, wohnhaft in Welschbillig (Deutschland) und Herrn Lukas BARANOWSKI, geboren in Neustadt (Poland) am 3. Juli 1974, wohnhaft in Trier (Deutschland),

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem amtierenden Notar erklärt alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CERAMIC WORKS S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153984, (die "Gesellschaft"), zu sein.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Juni 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1631 vom 11. August 2010, deren Satzung niemals abgeändert wurde.

Die Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgende, von ihr genommene, Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 16. Oktober 2015, Herr Ralph BRITZ, geboren in Trier (Deutschland), am 27. Mai 1958, wohnhaft in D-54295 Trier, 55 Zum Schlosspark, seine einhundert (100) Gesellschaftsanteile, welche er in der Gesellschaft hielt, an B2 Zahntechnik GmbH, abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren technischen Geschäftsführer Herr Lukas BARANOWSKI.

Der Geschäftsführer erklärt des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert. Die neue Anteilseignerin trat somit am Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung, (i.e.: 16. Oktober 2015), sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt das Rücktrittsgesuch von Herrn Ralph BRITZ als administrativer Geschäftsführer anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage zu erteilen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt Herr Martin BERG, vorgenannt, zum neuen administrativer Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen und für alle Operationen durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: M. BERG, L. BARANOWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28508. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003581/58.

(160001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Compass Invest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 136.257.

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "COMPASS INVEST INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.257, (la "Société"), constituée le 29 janvier 2008, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 13 mars 2008;

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Jean Philip Yves Leopol VAN HEMDEN, demeurant à l-8290 KEHLEN, 2, Domaine de Brameschhof, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Philip, Yves, Léopold VAN HEMDEN, né le 20 janvier 1965 à Aalst (Belgique) et demeurant à L-8290 KEHLEN, 2 Domaine de Brameschhof, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, R. BERNARD, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29831. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003599/85.

(160001892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

### **Corlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.759.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur et de mandataire spécial de la société anonyme CORLUX S.A., ci-après «la Société», ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 177759, constituée le 14 mai 2013 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1811 du 27 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 novembre 2013 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 21 janvier 2014,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de la Société suivant décisions prises lors de sa réunion du 14 décembre 2015, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35.703.600 (trente-cinq millions sept cent trois mille six cents euros), représenté par 3.570.360 (trois millions cinq cent soixante-dix mille trois cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 360.000.000 (trois cent soixante millions d'euros) représenté par 36.000.000 (trente-six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et en vertu du même article 5, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à l'augmentation du capital social à concurrence de EUR 32.668.000 (trente-deux millions six cent soixante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.703.600 (trente-cinq millions sept cent trois mille six cents euros) à EUR 68.371.600 (soixante-huit millions trois cent soixante et onze mille six cents euros) par l'émission de 3.266.800 (trois millions deux cent soixante-six mille huit cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Lors de cette même réunion, le conseil d'administration a constaté avoir reçu la déclaration de souscription aux actions nouvelles par les actionnaires existants, chacun au prorata de sa participation dans le capital social de la société.

V. Toutes les nouvelles actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société de sorte que la somme de EUR 32.668.000 (trente-deux millions six cent soixante-huit mille euros), représentant le montant total de la susdite augmentation de capital social, se trouvait à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 68.371.600 (soixante-huit millions trois cent soixante et onze mille six cents euros) représenté par 6.837.160 (six millions huit cent trente-sept mille cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. »

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 6.950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003605/59.

(160001600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

#### **CREI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.990.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of British Virgin Islands "AGF1B7 Limited", established and having its registered office at Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Romasco Place, P.O. Box 3140 (British Virgin Islands), registered with the Companies' Registry of the British Virgin Islands, under the number 1447477,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "CREI Investment S.à r.l.", established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 177990, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary

residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 5, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1866 of August 2, 2013,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, on April 22, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1799 of July 10, 2014;

- That the appearing party is the sole actual partner (the “Sole Shareholder”) of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value Per Share pursuant to the Articles of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class J Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company.

The Sole Shareholder approved the Available Amount of seven million one hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-seven Euro ninety-two Cents (7,188,897.92 EUR).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at of seven million one hundred sixty-nine thousand two hundred twenty-six Euro seventy-six Cents (7,169,226.76 EUR) and the Cancellation Value Per Share of one Euro and thirteen (sixty) Cents (1.1360 EUR) and payment thereof in cash, in kind or by way of set off to the Sole Shareholder as determined by the board of managers.

The Sole Shareholder confirmed its acceptance of the repurchase of all Class J Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class J Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six Euro (6,310,726.- EUR) from its current amount of sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six Euro (63,107,256.- EUR) to fifty-six million seven hundred ninety-six thousand five hundred thirty Euro (56,796,530.- EUR).

All powers are conferred to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of the Class J Shares and the Sole Shareholder’s reimbursement.

*Second resolution*

As a result of the resolution taken here-before, the Sole Shareholder resolved to partially amend article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

**“ Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company’s share capital is set at fifty-six million seven hundred ninety six thousand five hundred thirty Euros (56,796,530.- EUR), represented by fifty-six million seven hundred ninety six thousand five hundred thirty (56,796,530) shares divided as follows:

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class A shares (the “Class A Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class B shares (the “Class B Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class C shares (the “Class C Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class D shares (the “Class D Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class E shares (the “Class E Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class F shares (the “Class F Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class G shares (the “Class G Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class H shares (the “Class H Shares”), and

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class I shares (the “Class I Shares”),

with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

(...)

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).



5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class I to A shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

(...)"

#### *Third resolution*

Pursuant to the cancellation of the Class J Shares, the Sole Shareholder resolved to partially amend article 21 of the Articles as follows:

“ **Art. 21.** Annual accounts and allocation of profits.

(...)

21.5 In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
  - the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
  - the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
  - the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
  - the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
  - the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
  - the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
  - the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them,
- then the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order.

(...)"

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

#### **A COMPARU:**

La limited company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques “AGF1B7 Limited”, établie et ayant son siège social au Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Romasco Place, P.O. Box 3140 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1447477,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration,

après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “CREI Investment S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177990, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1866 du 2 août 2013,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, le 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1799 du 10 juillet 2014;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux Statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe J émises, et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation s'élevant à sept millions cent soixante-neuf mille deux cent vingt-six Euros et soixante-seize Centimes (7.169.226,76 EUR) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale de un Euro et treize (soixante) centimes (1,1360 EUR) et paiement y relatif à l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel que déterminé par le conseil de gérance.

L'Associé Unique a confirmé son acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe J au Montant Total d'Annulation.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe J rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six Euros (6.310.726,- EUR), le portant ainsi de son montant actuel de soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six Euros (63.107.256,- EUR) à cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente Euros (56.796.530,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des Parts Sociales de Classe J et au remboursement de l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

##### **“ Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente Euros (56.796.530,- EUR), représenté par cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente (56.796.530) parts sociales divisées comme suit:

- six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe A (“Parts Sociales de Classe A”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe B (“Parts Sociales de Classe B”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe C (“Parts Sociales de Classe C”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe D (“Parts Sociales de Classe D”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe E (“Parts Sociales de Classe E”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe F (“Parts Sociales de Classe F”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe G (“Parts Sociales de Classe G”),
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe H (“Parts Sociales de Classe H”), et
  - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe I (“Parts Sociales de Classe I”),
- ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

(...)

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Classe I à Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

(...)"

#### *Troisième résolution*

Suite à l'annulation Parts Sociales de Classe J, l'Associé Unique a décidé de modifier partiellement l'article 21 des Statuts comme suit:

#### **“ Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices. (...)**

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe F détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe G auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe G détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe H auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe H détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse.

(...)"

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003609/242.

(160001930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**D'Schlënnerflei a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9183 Schlindermanderscheid, 9-11, Schoulstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 10.642.

—  
**STATUTEN**

**Benennung**

**Art. 1.** Der Verein ohne Gewinnzweck, mit Sitz in Schlindermanderscheid, wurde am 15. Oktober 2015 von 3 Personen, auf unbegrenzte Zeit, gegründet und trägt den Namen

„D'Schlënnerflei a.s.b.l.“

**Ziel und Zweck**

**Art. 2.** Der Sinn des Vereins besteht darin,

Förderung des Fremdenverkehrs, der kulturellen und sozialen Entwicklung der Gemeinde Bourscheid vorweg der Ortschaft Schlindermanderscheid sowie die Stärkung des Zusammenlebens in der Dorfgemeinschaft.

Dies vorwiegend durch die Organisation von Veranstaltungen (z.B.: Dorffeste, Strassenmärkte, etc.) sowie anderen Aktionen die sich im Rahmen der Ziele der Vereinigung bewegen.

**Mitglieder**

**Art. 3.** Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und aus Ehrenmitgliedern.

**Art. 4.** Die Mitgliedschaft geht verloren:

- a) durch Ableben
- b) durch Entlassungsgesuch
- c) durch Nicht-Bezahlung des jährlichen Beitrags
- d) durch Ausschluss

**Art. 5.** Der Ausschluss eines aktiven Mitgliedes aus dem Verein erfolgt durch Beschluss einer Versammlung der aktiven Mitglieder mit einer Mehrheit von 2/3 der Abstimmenden. Der Vorstand ist jedoch ermächtigt ein Mitglied provisorisch auszuschliessen, welches durch absichtliche und wiederholte Nichteinhaltung der Statuten Unfriede erregt, den Beschlüssen der Generalversammlung und den Anordnungen des Vorstandes nicht nachkommt. Auch kann ein Mitglied ausgeschlossen werden wenn dessen Benehmen dem Verein in irgend einer Form schaden könnte.

**Art. 6.** Austretende oder ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von ihnen geleisteten Zahlungen.

**Art. 7.** Ausgetretene oder ausgeschlossene aktive Mitglieder sind verpflichtet, die sich in ihrem Besitz befindlichen Gegenstände des Vereins sofort abzuliefern. Abgelieferte Gegenstände müssen sich in tadellosem Zustand befinden.

**Organisation des Vereins**

**Art. 8.** Die Organe des Vereins sind:

- a) der Vorstand
- b) die Generalversammlung
- c) die Rechnungskommission

**Der Vorstand**

**Art. 9.** Der Vorstand besteht aus:

- 1 Präsident / in
- 1 Schriftführer / in
- 1 Kassierer / in

und maximal 6 Beisitzende

Die Neuwahl des Vorstandes erfolgt jedes Jahr in der Generalversammlung.

**Art. 10.** Ein Vorstandsmitglied wird für 2 jeweils Jahre gewählt. Die ausscheidenden Mitglieder sind wieder wählbar.

**Art. 11.** Kandidaten müssen diesbezüglich eine schriftliche Kandidaturerklärung bis spätestens 3 Tage vor der Wahl beim Präsidenten oder dessen Vertreter abgeben. Kandidaturberechtigt und stimmberechtigt sind alle aktiven Mitglieder ab 16 Jahren, welche ihren Beitrag bezahlt haben.

**Art. 12.** Der Vorstand ist im Allgemeinen berufen, die Ausführung der Statuten zu überwachen, die Beschlüsse der Generalversammlung zur Ausführung zu bringen, und über alle Angelegenheiten des Vereins zu bestimmen, welche nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 13.** Der Vorstand verwaltet die Geschäftsangelegenheiten und gibt der Generalversammlung über alle größeren Ausgaben Aufschluss.

**Art. 14.** Der Vorstand wird vom Präsidenten zu einer Sitzung einberufen, so oft dieser es für nötig erachtet. Derselbe ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Beschlüsse werden mit absoluter Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Vorsitzende.

**Art. 15.** Falls die Zahl der aktiven Mitglieder unter 3 sinkt, wird der Verein aufgelöst und das Guthaben des Vereins wird durch den Gemeinderat von Bourscheid an hilfsbedürftige Organisationen spendet.

**Art. 16.** Die Generalversammlung bildet sich aus allen aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern unter dem Vorsitz des Präsidenten oder eines vom Vorstand bezeichneten Mitglieds.

**Art. 17.** Die Einberufungen zur Generalversammlung müssen wenigstens 7 Tage im Voraus schriftlich den aktiven Mitgliedern zugestellt werden.

**Art. 18.** Jede vorschriftsmäßig einberufene Versammlung ist beschlussfähig, ungeachtet der Zahl der anwesenden Mitglieder, in den Angelegenheiten, welche auf der Tagesordnung stehen. Über Anträge, welche nicht auf der Tagesordnung stehen, darf kein Beschluss gefasst werden. Sämtliche Beschlüsse der General-Versammlung müssen mit absoluter Stimmenmehrheit in offener oder geheimer Abstimmung getätigt werden. Bei Stimmengleichheit ist der Antrag auf eine nächste Sitzung zu setzen.

**Art. 19.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der zweiten Jahreshälfte statt.

**Art. 20.** Ausserordentliche Generalversammlungen können einberufen werden:

- a) durch den Präsidenten
- b) durch die Hälfte der Vorstandsmitglieder
- c) durch die Hälfte der aktiven Mitglieder, die hierzu einen begründeten schriftlichen Antrag beim Präsidenten einzureichen haben

**Art. 21.** Abänderungen der Statuten können nur durch eine außerordentliche General-Versammlung mit einer Mehrheit von 2/3 der Abstimmenden beschlossen werden. Falls diese 2/3 Mehrheit nicht erreicht wird, genügt im zweiten Wahlgang die einfache Mehrheit der Stimmen.

#### **Mitgliedsbeitrag**

**Art. 22.** Jedes aktive Mitglied muss einmal jährlich dem Kassierer ein Mitgliedsbeitrag zahlen. Die Höhe des Mitgliedsbeitrags wird in der Generalversammlung festgelegt.

#### **Rechnungskommission und Rechnungswesen**

**Art. 23.** Die Rechnungskommission besteht aus zwei Personen, welche jedes Jahr in der ordentlichen Generalversammlung designiert werden. Sie hat die Buchführung und die abgeschlossenen Jahresrechnungen zu prüfen und hat der Generalversammlung über den Befund Bericht abzugeben.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 24.** Die verbindliche Unterschrift wird in allen Vereinsangelegenheiten durch den Präsidenten oder 2 Vorstandsmitgliedern gegeben.

**Art. 25.** Die Mitglieder der Vereins können kein Entgelt für geleistete Dienste in ihrem Amt in Anspruch nehmen.

**Art. 26.** Nur aktive Mitglieder sind berechtigt in den Vorstand gewählt zu werden.

**Art. 27.** Der Verein ist politisch und konfessionell neutral.

1) Gründungsmitglieder:

Name	Vorname	Beruf	Wohnort	Geburtsdatum	Nationalität
DECKER	Marc	employé communal	Schlindermanderscheid	23.06.1981	lux.
MANGEN	Nicole	fonctionnaire d'état	Schlindermanderscheid	16.09.1961	lux.
SCHILTZ	Danièle	femme au foyer	Schlindermanderscheid	30.01.1964	lux.

Schlindermanderscheid, den 15.10.2015.

DECKER / MANGEN / SCHILTZ

*Der Gründungsmitglieder*

Référence de publication: 2016003615/99.

(160002093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**GMP Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 193.009.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «GMP LUX», (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et constituée sous le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, du 15 décembre 2014, publié dans le Mémorial C N°186 du 23 janvier 2015. La Société a son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 193.009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 mars 2015 par acte notarié reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C N°1236 du 12 mai 2015.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par M. Geoffrey AREND.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Laura DESREUMAUXAUDIA.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Christophe COUIC.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1.- De transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville, Luxembourg à RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, France, sans dissoudre la Société.

2.- De décider que la Société adoptera la nationalité française.

3.- De décider que le transfert du siège social de Luxembourg vers RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, France n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

4.- D'autoriser tout employé du Cabinet d'Avocats IXA, 37 Rue Cassiopée - Parc Altaïs F-74650 CHAVANOD, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit français, et d'autoriser tout employé de RSM Tax & Accounting Luxembourg, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

5.- De décider que la démission des gérants actuels de la Société prendra effet immédiat le jour de ladite assemblée générale.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt trois mille six cent et six (23.606) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENT (1.180.300,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, Ajaccio, (CORSE, FRANCE), sans pourtant dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que la Société adoptera la nationalité française.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que le transfert du siège social de Luxembourg vers la France n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'autoriser tout employé de Cabinet d'Avocats IXA, 37 Rue Cassiopée - Parc Altaïs F-74650 CHAVANOD d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit français, et d'autoriser tout employé de RSM Tax & Accounting Luxembourg, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que la démission des gérants actuels de la Société ainsi que l'acceptation de la décharge par l'assemblée quant à leurs mandats respectifs, prend effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, L. DESREUMAX-AUDIA, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003768/77.

(160003218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Go-Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53-55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.588.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Philippe DOCQUIER, directeur financier, né à Vielsalm (Belgique) le 28 janvier 1968, demeurant à B-6720 Hachy, rue des Aubépines, 8,

détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "GO-SCORE S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 26 143), avec siège social à L-8410 Steinfort, 53-55, route d'Arlon, Résidence Rousebiere, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.588, constituée sous la dénomination de «SCORE FINANCE S. à r.l.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1524 du 21 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2420 du 25 octobre 2007, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «GO-SCORE S. à r.l.», en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 358 du 12 février 2008, en date du 29 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 mai 2010 et en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2943 du 5 décembre 2012, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le coaching personnel et professionnel des dirigeants et des collaborateurs ainsi que l'activité de formation.

La société a également pour objet l'activité consistant à fournir des services et des conseils en matière micro-et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires telles que le contrôle de gestion dans l'entreprise sans que cette liste soit limitative.

La société a aussi pour objet la prise de participations dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra également gérer et développer un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et se porter garant pour quiconque.

La société peut enfin accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en développer ou faciliter la réalisation. Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec toute société ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à développer, même indirectement, la réalisation du sien.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOCQUIER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003769/56.

(160002648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

#### **Lumiconsult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.993.

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

La société anonyme «OLIVER HOLDINGS S.A.» ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 22.053,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Michel LUCAS, administrateur de société, demeurant à Lamadelaine;
  - b) Monsieur Peter LUCAS, administrateur de société, demeurant à Belbeuf (France);
- détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "LUMICONSULT" (numéro d'identité 1999 24 00 059), avec siège social à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.993, constituée sous la dénomination de «ADHESIFS S.A R.L.» suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 4 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 210 du 26 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques CASTEL, de résidence à Grevenmacher, en remplacement du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, empêchée, dépositaire de la minute, en date du 15 avril 2015, publié au Mémorial C, numéro 1519 du 17 juin 2015,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:



« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et administratif, l'activité de domiciliataire de sociétés, la gestion de ressources humaines et le recrutement de travailleurs pour le compte d'entreprises extérieures ainsi que la formation commerciale et l'organisation de meetings ou de séminaires à visée commerciale.

La société a encore pour objet l'exercice de toute activité d'étude, de conseil, d'assistance, de recherche et de prestations de services dans le domaine de la communication, des relations publiques et de la publicité, dans leurs aspects techniques, économiques et financiers.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.»

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique, à savoir la société «OLIVER HOLDINGS S.A.», préqualifiée, constate que son siège est désormais fixé à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LUCAS, P. LUCAS, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003937/50.

(160002537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

#### **Sylvestree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.782.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sylvestree S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.782, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1420 du 29 juin 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2437 du 2 octobre 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Carole SABINOT, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire ADAM, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) par la création de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-).

2. Souscription et libération.

3. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «La Société a un capital social de quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions, d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune.».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) par la création de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-).

*Souscription et libération*

Les deux mille (2.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites comme suit:

- P.A.K., une société de droit belge ayant son siège social à 6, Middenlaan, B-1950 Kraainem, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Entreprises sous le numéro 0419.745.031, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kraainem, le 7 décembre 2015: deux cents actions . . . . .	200
- Monsieur Léon Thomas Bekaert, administrateur de sociétés, né le 23 octobre 1958 à Zwevegem (Belgique), demeurant à 25, Hoekestraat, B-8340 Oostkerke-Damme, ici représenté par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Oostkerke-Damme, le 12 décembre 2015: quarante actions . . . . .	40
- DUOMOS SPRL, une société de droit belge ayant son siège social à 52, rue Gachard, B-1050 Ixelles, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Entreprises sous le numéro BE 466.295.133, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ixelles, le 9 décembre 2015: deux cents actions . . . . .	200
- GRANDIS-LUX Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.627, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2015: six cents actions . . . . .	600
- S.U.C.H., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à 20, Avenue Théo Vanpé, B-1160 Auderghem, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Entreprises sous le numéro BE 419.659.216, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Watermael-Boitsfort: cinq cent soixante actions . . . . .	560
- BENELISA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.243, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2015: quatre cents actions . . . . .	400
Total: deux mille actions . . . . .	2000

pour un montant total de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les deux mille (2.000) actions nouvelles sont libérées à concurrence d'un quart (1/4) de leur valeur nominale en espèces, de sorte que la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social (premier alinéa).** La Société a un capital social de quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions, d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune.”

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SABINOT, C. ADAM, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 23 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 41356. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004133/103.

(160001949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016062957/10.

(160024416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**EIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.012.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.112.

Les comptes consolidés de CBRE European Industrial Fund CV au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016062961/13.

(160024461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.372.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

—  
Les comptes consolidés de CBRE European Industrial Fund CV au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016062963/13.

(160024459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Balzak s.a., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.715.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016062819/12.

(160024347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Capital Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.483.

—  
Les comptes annuels au 17 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2016062845/10.

(160024443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Bregal-Birchill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.115.

—  
EXTRAIT

En date du 10 Décembre 2015, il a été convenu par les Gérants de la Société:

- D'accepter la démission de Monsieur Johny Seré avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Edwin Niers, résidant professionnellement au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

Référence de publication: 2016050084/14.

(160007808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Balham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.312.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.525.

En date du 03 novembre 2015, Manacor (Luxembourg) S.A. le gérant unique de la Société a donné sa démission avec effet au 17 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016050092/13.

(160008288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**BI-Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 362.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.122.

En date du 11 janvier 2016, la société a décidé de nommer Monsieur Oliver DUNN, né le 17 avril 1986 à High Wycombe, Royaume-Uni, ayant son adresse au 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050098/13.

(160007848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Building Design Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 23.595.

Le 5 janvier 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée BUILDING DESIGN SERVICES S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Gilbert BALLINI comme gérant de la société.

- nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée: Madame Marlies LUY-ROMMEL-FANGEN, architecte, née le 24 octobre 1959 à Konz, Allemagne, demeurant 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

La société sera engagée dans toutes les circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUILDING DESIGN S.à r.l.

Référence de publication: 2016050121/15.

(160007336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

En date du 23 décembre 2015, le contrat de domiciliation entre SGG S.A. et la société EAVF BEN Hanover S.à r.l. (en faillite), établie au 412F, route d'Esch, L- 1030 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B130403 a été résilié et met donc fin à la convention de domiciliation avec effet au 23 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour EAVF BEN Hanover S.à r.l.*

Référence de publication: 2016050873/12.

(160007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

En date du 23 décembre 2015, le contrat de domiciliation entre SGG S.A. et la société EAVF BEN HOLDCO S.à r.l. (en faillite), établie au 412F, route d'Esch, L- 1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B130579 a été résilié et met donc fin à la convention de domiciliation avec effet au 23 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.*

Référence de publication: 2016050874/12.

(160007120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Bisectra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BISECTRA", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 140.019, (the "Company"), incorporated by deed of Me Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on July 4<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1874 of July 30, 2008.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald, as secretary.

The Meeting elects Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of Article 2, first paragraph.

3. Decrease of the corporate capital to the extent of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) in order to reduce it from its present amount from one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR) to one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR), by cancellation of ten thousand (10,000) company-owned shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand Euros (92,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR) up to one million three hundred ninety-two thousand Euros (1,392,000.- EUR), by the creation and issuance of nine thousand two hundred (9,200) new shares with a nominal value of ten euros (10.- EUR) each, issued together with a global share premium amounting to six million twenty-six thousand Euros (6,026,000.-EUR);

5. Subscription of nine hundred two hundred (9,200) new shares by four of the current shareholders, as follows:

- 2,300 for Markus Ehrnrooth;

- 2,300 for Wilhelm Ehrnrooth;

- 2,300 for Victor Ehrnrooth;

- 2,300 for Alvar Ehrnrooth,

fully paid-up together with the share premium of six million twenty-six thousand Euros (6,026,000.-EUR), by conversion into capital of a part of uncontested, current and immediately exercisable claims that they hold against the Company;

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws;

7. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares and with the recording in the shareholders' register of newly issued shares; and

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

The Meeting decides to decrease the corporate capital to the extent of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) in order to reduce it from its present amount from one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR) to one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR), by cancellation of ten thousand (10,000) company-owned shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand Euros (92,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR) up to one million three hundred ninety-two thousand Euros (1,392,000.- EUR), by the creation and issuance of nine thousand two hundred (9,200) new shares with a nominal value of ten Euros (10.-EUR) each, issued together with a global share premium amounting to six million twenty-six thousand Euros (6,026,000.-EUR);

*Fourth resolution*

The Meeting decides to admit to the subscription of the nine thousand two hundred (9,200) new shares:

- Mr Markus EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares.
- Mr Wilhelm EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares.
- Mr Alvar EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares.
- Mr Victor EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore the aforementioned Mr Markus EHRNROOTH, Mr Willem EHRNROOTH, Mr Alvar EHRNROOTH and Mr Victor EHRNROOTH here represented by Mr Eric LECLERC, prenamed,

by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe the entire capital increase and to pay it together with the share premium, as follows:

- Mr Markus EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares, and to pay them up together with a share premium of one million five hundred six thousand five hundred Euros (1,506,500.- EUR), by conversion into capital of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim of one million five hundred twenty-nine thousand five hundred Euros (1,529,500.- EUR), he holds against the Company (the “Contribution 1”).

- Mr Wilhelm EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares, and to pay them up together with a share premium of one million five hundred six thousand five hundred Euros (1,506,500.- EUR), by conversion into capital of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim of one million five hundred twenty-nine thousand five hundred Euros (1,529,500.- EUR), he holds against the Company (the “Contribution 2”).

- Mr Alvar EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares, and to pay them up together with a share premium of one million five hundred six thousand five hundred Euros (1,506,500.- EUR), by conversion into capital of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim of one million five hundred twenty-nine thousand five hundred Euros (1,529,500.- EUR), he holds against the Company ((the “Contribution 3”).

- Mr Victor EHRNROOTH, for two thousand three hundred (2,300) shares, and to pay them up together with a share premium of one million five hundred six thousand five hundred Euros (1,506,500.- EUR), by conversion into capital of a

part of an uncontested, current and immediately exercisable claim of one million five hundred twenty-nine thousand five hundred Euros (1,529,500.- EUR), he holds against the Company ((the “Contribution 4”).

These contributions being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

#### *Assessment - Contribution report*

The Contributions have been valued and described in a report, dated 16 December 2015, drawn up by “Artemis, Audit & Advisory”, a company with registered office in Luxembourg, 25A, boulevard Royal, acting as independent qualified auditor (“réviseur d'entreprises agréé indépendant”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Someya Qalam, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

#### *Conclusion*

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie.»”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

#### *Fifth resolution*

As a result of the above adopted resolution, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at one million three hundred ninety-two thousand Euros (1,392,000.- EUR), represented by one hundred thirty-nine thousand two hundred (139,200) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.”

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and to authorize and empower any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares and with the recording in the shareholders' register of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand eight hundred Euros (EUR 3,800.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “BISECTRA S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.019, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1874 du 30 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur. Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald, comme secrétaire.



L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2. Modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe des statuts;

3. Réduction de capital social à concurrence d'un montant de cent mille Euros (100.000.-EUR), pour le réduire de son montant actuel de un million quatre cent mille Euros (1.400.000.-EUR) à un montant de un million trois cent mille Euros (1.300.000.- EUR), par annulation de dix mille (10.000) actions propres détenues par la Société d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille Euros (92.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent mille Euros (1.300.000.- EUR) à un million trois cent quatre-vingt-douze mille Euros (1.392.000.- EUR), par la création et l'émission de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10.-EUR), assortie d'une prime d'émission globale de six millions vingt-six mille Euros (6.026.000.-EUR);

5. Souscription des neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles par quatre des actionnaires actuels, comme suit:

- 2.300 pour Markus EHRNRÖOTH
- 2.300 pour Wilhelm EHRNRÖOTH
- 2.300 pour Victor EHRNRÖOTH
- 2.300 pour Alvar EHRNRÖOTH

entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de six millions vingt-six mille Euros (6.026.000.- EUR), par conversion en capital d'une partie de créances certaines, liquides et exigibles que chacun d'eux détient à l'encontre de la Société;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

7. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder à l'échange des actions et à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises; et

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR), pour le réduire de son montant actuel de un million quatre cent mille Euros (1.400.000,- EUR) à un montant de un million trois cent mille Euros (1.300.000.- EUR), par annulation de dix mille (10.000) actions propres détenues par la Société d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille Euros (92.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent mille Euros (1.300.000,- EUR) à un million trois cent

quatre-vingt-douze mille Euros (1.392.000,- EUR), par la création et l'émission de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), assortie d'une prime d'émission globale de six millions vingt-six mille Euros (6.026.000,-EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles:

- Monsieur Markus EHRNROOTH, pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles.
- Monsieur Wilhelm EHRNROOTH pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles.
- Monsieur Alvar EHRNROOTH pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles.
- Monsieur Victor EHRNROOTH pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes Monsieur Axel EHRNROOTH, Monsieur Wilhelm EHRNROOTH, Monsieur Alvar EHRNROOTH, Monsieur Victor EHRNROOTH, ici représentés par Monsieur Eric LECLERC, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

Lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer ensemble avec la prime d'émission comme suit:

- Monsieur Markus EHRNROOTH, pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles, libérées ensemble avec une prime d'émission de un million cinq cent six mille cinq cents Euros (1.506.500,- EUR), par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à hauteur de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cents Euros (1.529.500,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport 1»).

- Monsieur Wilhelm EHRNROOTH, pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles, libérées ensemble avec une prime d'émission de un million cinq cent six mille cinq cents Euros (1.506.500,- EUR), par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à hauteur de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cents Euros (1.529.500,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport 2»).

- Monsieur Alvar EHRNROOTH, pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles, libérées ensemble avec une prime d'émission de un million cinq cent six mille cinq cents Euros (1.506.500,- EUR), par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à hauteur de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cents Euros (1.529.500,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport 3»).

- Monsieur Victor EHRNROOTH, pour deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles, libérées ensemble avec une prime d'émission de un million cinq cent six mille cinq cents Euros (1.506.500,- EUR), par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à hauteur de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cents Euros (1.529.500,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport 4»).

Ces apports étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

#### *Rapport d'évaluation des apports*

Les Apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 16 décembre 2015, dressé par «Artemis Audit & Advisory», une société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Someya Qalam, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** La capital social est fixé à un million trois cent quatre-vingt-douze mille euros (1.392.000,- EUR), représenté par cent trente-neuf mille deux cents (139.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions et à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 décembre 2015. 2LAC/2015/29180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002702/280.

(160000735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**KFC Russia Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.651.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of November at 10 a.m. Central European Time.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC Russia Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 7 May 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1.922 dated July 30<sup>th</sup>, 2015 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.651 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,902.08 (one thousand nine hundred two United States Dollars and eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Yum! Restaurants International Management LLC, of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,902.08 (one thousand nine hundred two United States Dollars and eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

*Description of the Contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 1 (one) share held by the Sole Shareholder in Cyprus Caramel Restaurants Limited, a private limited liability company formed under the laws of Cyprus, with its registered address at Kyriakou Matsi, 16, EAGLE HOUSE, 10<sup>th</sup> floor, Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus ("CCRL") representing 0.0012% of the issued share capital of CCRL (the "Contribution").

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 1,902.10 (one thousand nine hundred two United States Dollars and ten Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 18, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Management LLC: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.”

No other amendments shall be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de novembre à 10h00 heure d'Europe centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware (Delaware limited liability company), ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC Russia Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 7 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.922 en date du 30 juillet 2015 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.651 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.902,08 USD (mille neuf cent deux dollars américains et huit cents de dollar américain), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Yum! Restaurants International Management LLC, des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents de dollar américain) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.902,08 USD (mille neuf cent deux dollars américains et huit cents de dollar américain) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'1 (une) part sociale détenue par l'Associé Unique dans Cyprus Caramel Restaurants Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social sis à Kyriakou Matsi, 16, EAGLE HOUSE, 10<sup>ème</sup> étage, Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosie, Chypre ("CCRL") représentant 0,0012% du capital social de CCRL (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.902,10 USD (mille neuf cent deux dollars américains et dix cents de dollar américain).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 Novembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International Management LLC: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37118. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002152/225.

(160000221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Value Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.296.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

*Pour Value Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016063424/12.

(160024857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**VD2 Architecture, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8615 Platen, 20, beim Kinnebesch.  
R.C.S. Luxembourg B 172.731.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VD2 ARCHITECTURE SARL*

Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016063437/12.

(160024726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 78.513.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Winchester Square Holdings S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016063446/12.

(160024166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Transpalux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 100.513.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016063414/10.

(160024743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**UnitedHealthcare International I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 171.528.

Cette mention remplacera la précédente version déposée le 11/09/2015

B171528 - L150167362

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016063419/13.

(160024497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 106.907.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 janvier 2016.

*POUR LE GERANT*

Signature

Référence de publication: 2016063378/12.

(160024190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Sunny Side Up S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.018.

—  
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 08/02/2016.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2016063379/12.

(160024420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Stateland International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.950.

—  
*Rectificatif du dépôt du 5 février 2016 (No L160022835)*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016063376/11.

(160024426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Stateland International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.950.

—  
*Rectificatif du dépôt du 5 février 2016 (No L160022844)*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016063375/11.

(160024425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Sovreal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.680.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SOVREAL 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063369/12.

(160024725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.069.

Les états financiers au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016062861/10.

(160024066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

**Carbofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

Référence de publication: 2016062876/10.

(160024657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

**WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.060.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 193.486.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of January, before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of 12,500 EUR (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended so far.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 2,000,000 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les, by virtue of a power of attorney with power of substitution under private seal given on 23 December 2014 and 2 January 2015.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Decision to create two (2) classes of shares of the Company to be designated as the class A ordinary shares and the class B ordinary shares (the Share Classes) with the rights and obligations as set out in the Company's articles of association (the Articles) and as further specified herein;

(3) Reclassification of the existing ordinary shares of the Company into the class A ordinary shares;

(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 32,047,500 (thirty-two million forty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 32,060,000 (thirty-two million sixty thousand euro) by way of the issuance of (i) 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) additional class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and (ii) 30,060,000 (thirty million sixty thousand) new class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with a share premium in respect of the Class B Ordinary Shares;

(5) Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 4. above by way of a contribution in kind in an aggregate value of EUR 300,600,000 (three hundred million six hundred thousand euro) consisting of a receivable held against WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.;

(6) Subsequent amendment of articles 4 and 17 of the Articles in order to reflect the creation of the Shares Classes and the increase of the share capital specified under items 2. to 5. above;

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and

(8) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create two (2) Share Classes to be designated as the class A ordinary shares and the class B ordinary shares with the rights and obligations as set out in the Articles.

*Third resolution*

The Meeting resolves to reclassify the currently issued 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each into the class A ordinary shares of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 32,047,500 (thirty-two million forty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 32,060,000 (thirty-two million sixty thousand euro), by way of the issuance of (i) 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) Class A Ordinary Shares and (ii) 30,060,000 (thirty million sixty thousand) Class B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares), together with a share premium in respect of the Class B Ordinary Shares, and the Meeting resolves to issue the New Shares.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and payments for the New Shares:

*Subscription - Payment*

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, hereby declares to (i) subscribe to the (...) 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) Class A Ordinary Shares and (...) 30,060,000 (thirty million sixty thousand) Class B Ordinary Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate value of EUR 300,600,000 (three hundred million six hundred thousand euro) consisting of a receivable held against WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.(the Contribution).

The Contribution is contributed at fair market value, i.e. an aggregate value of EUR 300,600,000 (three hundred million six hundred thousand euro), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 32,047,500 (thirty-two million forty-seven thousand five hundred euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of 268,552,500 is to be allocated to the share premium reserve of the Class B Ordinary Shares of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

The Meeting resolves to issue and hereby issues (i) 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) Class A Ordinary Shares and (ii) 30,060,000 (thirty million sixty thousand) Class B Ordinary Shares to the Sole Shareholder.

#### *Sixth resolution*

Following the creation of, and reclassification of the shares held by the Sole Shareholder into Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, as approved in the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend articles 4 and 17 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 4. Capital.**

##### 4.1 Share Capital.

The Company's subscribed share capital is set at of EUR 32,060,000 (thirty-two million sixty thousand euro), represented by (a) 2,000,000 (two million) class A ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share (the Class A Ordinary Shares) and (b) 30,060,000 (thirty million sixty thousand) class B ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share (the Class B Ordinary Shares).

The rights and obligations attached to both shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

##### 4.2 Share premium and capital surplus attached to a class of shares

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of a class of shares will be booked in a share premium account relating to that class of shares (the Class Share Premium Account). This share premium relating to a class of shares is available exclusively (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of shares of that class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue new shares of that class of shares only.

Any contribution in cash or in kind made as capital contribution without the issuance of new shares (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009) of a specific class of shares will be booked in a "capital surplus" account relating to that class of shares (the Class Capital Surplus Account) pursuant to a resolution of the board of managers and/or of the shareholders' meeting, as the case may be. The capital surplus relating to a specific class of shares is available exclusively (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of that class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue new shares of that class of shares only.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Distributions to the shareholders, whether by interim or final dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", if and when decided by the general meeting of shareholders (the Distribution Amount), shall be made equally to the holders of both the Class A and Class B Ordinary Shares, subject to the following:

(b) the total Distribution Amount allocated to the Class B Ordinary Shares in any 12 month period corresponding to a calendar year cannot exceed a total of forty thousand euro (EUR 40,000). The total aggregate Distribution Amount shall be allocated to the holders of the Class B Ordinary Shares in issue, pro rata to the number of the Class B Ordinary Shares held by each holder of the Class B Ordinary Shares; and

(c) the remaining amount of the aggregate Distribution Amount shall be allocated to the holders of Class A Ordinary Shares, pro rata to the number of Class A Ordinary Shares held by each holder of Class A Ordinary Shares.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the above resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de janvier, par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société). La Société a été constituée en date du 18 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et ayant un capital social de 2.000.000 EUR (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 23 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de créer deux (2) catégories de parts sociales de la Société devant être désignées comme parts sociales ordinaires de catégorie A et parts sociales ordinaires de catégorie B (les Catégories de Parts Sociales) avec les droits et obligations repris dans les statuts de la Société (les Statuts) ainsi que ci-après;

(3) Reclassification des parts sociales ordinaires de la Société en parts sociales de catégorie A;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 32.047.500 EUR (trente-deux millions quarante-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 32.060.000 EUR (trente-deux millions soixante mille euros) par l'émission de (i) 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociale ordinaire de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et (ii) 30.060.000 (trente millions soixante mille) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;

(5) Souscription et paiement par l'Associé Unique de l'augmentation de capital reprise sous le point (4) ci-dessus au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 300.600.000 EUR (trois cent millions six cent mille euros) constituée d'une créance détenue envers WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.;

(6) Modification subséquente des articles 4 et 17 des Statuts de façon à y refléter la création des Catégories de Parts Sociales et l'augmentation du capital social repris sous les points (2) et (5) ci-dessus;

(7) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société des parts sociales émises et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède; et

(8) Divers.

IV. Que l'Assemblée passe les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer deux (2) Catégories de Parts Sociales de la Société devant être désignées comme parts sociales ordinaires de catégorie A et parts sociales ordinaires de catégorie B avec les droits et obligations repris dans les Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier les 12.500 parts sociales ordinaires actuellement émises ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune en parts sociales ordinaire de catégorie A de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 32.047.500 EUR (trente-deux millions quarante-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 32.060.000 EUR (trente-deux millions soixante mille euros) par l'émission de (i) 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (ii) 30.060.000 (trente millions soixante mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, et l'Assemblée décide d'émettre les Nouvelles Parts Sociales.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., sus-mentionnée, tel que représentée ci-dessus, déclare (i) souscrire (...) 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (...) 30.060.000 (trente millions soixante mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de 300.600.000 EUR (trois cent millions six cent mille euros) constitué d'une créance détenue contre WPP Luxembourg Germany Holdings S. à r.l. (l'Apport).

L'Apport est fait à la valeur du marché, c'est-à-dire un montant total de 300.600.000 (trois cent millions six cent mille euros), qui sera alloué comme suit:

(i) Un montant de 32.047.500 EUR (trente-deux millions quarante-sept mille cinq cents euros) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) Un montant de 268.552.500 EUR sera alloué à la réserve de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B de la Société.

La propriété, la transférabilité et la valeur de l'Apport apporté à la Société sont certifiées par un certificat de valorisation émis par la direction de l'Associé Unique et contresigné par la direction de la Société.

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet (i) 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (ii) 30.060.000 (trente millions soixante mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B à l'Associé Unique.

#### *Sixième résolution*

Suite à la création et la reclassification des parts sociales détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, comme approuvé précédemment, l'Assemblée décide de modifier les articles 4 et 17 des Statuts de façon à leur donner la teneur suivante:

#### **" Art. 4. Capital.**

##### **4.1 Capital Social.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 32.060.000 EUR (trente-deux millions soixante mille euros), représenté par (a) 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par part sociale (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et (b) 30.060.000 (trente millions soixante mille) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par part sociale (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B).

Les droits et obligations attachés aux deux catégories de parts sociales seront identiques excepté si les présents Statuts ou la Loi le prévoit autrement.

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

#### 4.2 Prime d'émission et surplus de capital attaché à une catégorie de part sociale

Tout apport en numéraire ou en nature fait à la prime d'émission relative à la souscription d'une catégorie de parts sociales sera comptabilisé dans le compte de prime d'émission attaché à cette catégorie de part sociale (le Compte de Prime d'Émission Catégoriel). Cette prime d'émission attachée à une catégorie de parts sociale est disponible exclusivement (i) à des fins de distribution, que ce soit au moyen de dividendes, rachats de parts sociales ou autre, aux détenteur de cette catégorie de parts sociales et (ii) sera incorporé au capital sociale pour émettre de nouvelles parts sociales de cette catégorie de parts sociales uniquement.

Tout apport en numéraire ou en nature fait comme apport au capital social sans émission de nouvelles parts sociales (c'est-à-dire au compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois daté du 10 juin 2009) d'une catégorie spécifique de parts sociales sera comptabilisé dans le compte de capital surplus attaché à cette catégorie de part sociale (le Compte de Capital Surplus Catégoriel) en vertu d'une décision du conseil de gérance et/ou de l'assemblée des associés, le cas échéant. Le capital surplus relatif à une catégorie de parts sociales spécifique est disponible exclusivement (i) à des fins de distribution, que ce soit au moyen de dividendes, rachats de parts sociales ou autre, aux détenteur de cette catégorie de parts sociales et (ii) sera incorporé au capital sociale pour émettre de nouvelles parts sociales de cette catégorie de parts sociales uniquement.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les distributions aux associés, que cela soit par dividende intérimaire ou final, rachat de parts sociales ou autre, depuis les profits ou les réserves distribuables disponibles à cet effet, en ce compris la prime d'émission et les fonds comptabilisés en compte 115 comme "surplus de capital", lorsque et au moment où cela est décidé par l'assemblée des associés (le Montant de Distribution), seront faites de façon égale aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de Catégorie B, selon ce qui suit:

(a) Le Montant de Distribution total alloué aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B pour toute période de 12 mois correspondant à une année calendaire ne peut excéder quarante mille euros (40.000 EUR). Le Montant de Distribution global sera alloué aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises, au pro rata du nombre de Parts Sociales de Catégorie B détenues par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B; et

(b) Le montant restant du Montant de Distribution total sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

L'assemblée générale des associés, aura, sous réserve du droit applicable, le pouvoir de payer un ou plusieurs dividendes intérimaire."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, pour, procéder, sous sa seule signature, pour le nom et le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre de parts sociales (incluant pour éviter tout doute la signature dudit registre) des changements repris dans les résolutions ci-dessus et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède, le cas échéant.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses en rapport avec le présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et qu'à la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2016004290/304.

(160001773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**@vantage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.797.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend fünfzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft Silencium S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.338, („der Komparent“),

hier vertreten durch Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, beruflich ansässig in 44, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven, auf Grund von einem ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft "@VANTAGE S.A.", mit Sitz in L-5366 Münsbach, 14, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 77.797, (hiernach die "Gesellschaft"), gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 28. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 150 vom 27. Februar 2001,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean-Paul HENCKS am 4. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2853 vom 23. November 2012.

2. Dass das Gesellschaftskapital bei der vorgenannten Umwandlung in eine Aktiengesellschaft auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR).

3. Dass der Komparent, als alleiniger Aktieninhaber, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4. Dass der Komparent erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5. Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

7. Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

8. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

9. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-5366 Münsbach, 14, rue Gabriel Lippmann, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation GAC/2015/11852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé). Nathalie DIEDERICH.*

Référence de publication: 2016003402/51.

(160002818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.